

CAP FINISTÈRE

PENN AR BED



Dispensé de timbrage BREST CTC

Vers une réforme du mode de scrutin ?

Les élections municipales de 2008 resteront-elles dans l'histoire comme les dernières se déroulant selon le mode de scrutin scindant les électeurs français en deux groupes : ceux qui vivent dans des communes de plus de 3 500 habitants et les autres ? Ceux qui votent pour des listes défendant des projets et qui ont la garantie d'être représentés ?

Les socialistes, pour leur part, le souhaitent et ont de solides arguments à opposer au gouvernement qui s'accommode très bien du statu quo et de la législation actuelle.

Quelle est-elle ? Selon la loi n° 82.974 du 19 novembre 1982, le mode de scrutin dans les communes de moins de 3 500 habitants est le scrutin plurinominal majoritaire à deux tours. Aucune déclaration de candidature n'est nécessaire, ce qui per-

met à des personnes qui n'ont pas fait part de leur intention d'être candidates d'être élues, le cas échéant au second tour même si elles n'étaient pas présentes au premier tour de l'élection.

Dans les communes de moins de 2 500 habitants, les candidats peuvent se présenter sur des listes complètes, mais également en candidats isolés ou sur des listes incomplètes.

Dans les communes de plus de 2 500 habitants, les candidatures isolées sont interdites et les bulletins distribués aux électeurs doivent comporter autant de noms qu'il y a de sièges à pourvoir.

Enfin, dans les communes de moins de 3 500 habitants, les bulletins de vote peuvent être librement établis ou modifiés par les électeurs, ce qui autorise le panachage. De plus, les bulletins comptant plus ou moins de noms qu'il y a de candidats sont valides.

SUITE PAGE 2

CAP FINISTÈRE
26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER
DÉPOSÉ LE 24/04/2008



Les forums de l'insertion

Le RMI a été inventé par Michel Rocard, il y a 20 ans. Il comporte un revenu minimum mais aussi un volet d'insertion. Le Conseil général du Finistère ne manque jamais d'insister sur ces deux dimensions inséparables.

"Parce que, pour nous, l'insertion est une priorité, nous mettons en relation les travailleurs sociaux et les associations qui interviennent dans le champs de l'insertion", expliquaient, le 1^{er} avril, Pascale Mahé, conseillère générale de Guilers, vice-présidente pour le pays de Brest, et Richard Ferrand, élu de Carhaix, chargé de l'insertion, à Plougastel, à l'issue d'un forum qui avaient permis à plus de 200 professionnels du pays de Brest de se rencontrer et d'échanger leurs expériences.



Pascale Mahé

Tous les ans, le Conseil général organise un forum départemental de l'insertion, de manière à permettre aux acteurs de terrain de s'exprimer. Il est rapidement apparu que ces rassemblements départementaux devaient se décliner au plus près des réalités, dans les pays, car les problématiques ne sont pas toujours les mêmes. "Dans le Centre-Ouest Bretagne, qui compte environ 660 allocataires du RMI, la question des transports, par exemple, est essentielle", explique Richard Ferrand. Il n'en est pas de même dans le pays de Brest. "Ici, nous devons plutôt apporter des réponses à des problèmes de logement ou de santé aux 6 500 rmistes", fait valoir Pascale Mahé.

SUITE PAGE 2

EN CLAIR !

Incohérences.

La presse préfère encore les appeler des couacs ou des cafouillages. Mais ces termes sont bien trop faibles pour caractériser les revirements, les errements, les ballons d'essai, les annonces à voix haute de l'un vite contredites par l'autre. Et nous en avons subi, ces derniers temps, de ces incohérences qui démontrent l'absence de pensée politique, sociale et économique de la droite. Pas de deux sur les tarifs SNCF destinés aux familles nombreuses, augmentation du prix du gaz pour satisfaire les actionnaires, réforme scandaleuse des allocations familiales, épouvantable mansuétude vis-à-vis de la Chine, voilà pour les dernières semaines et avant ce n'était pas mieux. Voire pire. La droite pilote à l'aveugle mais ne sait aller nulle part. Les français s'exaspèrent. Triste anniversaire.

PS 29

Vers une réforme du mode de scrutin ? (suite)

Les élus des communes de moins de 3 500 habitants demandent une réforme du mode de scrutin pour les élections municipales

*** En revanche, dans les communes de plus de 3 500 habitants, les électeurs doivent voter pour les listes complètes. Les bulletins sur lesquels des noms sont barrés sont considérés comme nuls. En outre, la liste qui arrive en tête obtient 50 % des sièges au conseil municipal. Les autres sièges sont répartis entre les listes ayant obtenu au moins 10 % des voix. Ainsi, presque toutes les listes sont représentées au sein du conseil municipal. Dans les communes de moins de 3 500 habitants, une seule liste peut détenir tous les sièges au sein du conseil municipal.



Pour un vote clair

Tous ces éléments plaident en faveur d'une réforme de mode de scrutin. "J'envisage d'ailleurs de présenter un projet dans ce sens", annonçait le sénateur François Marc, après le conseil fédéral du 28 mars. A l'occasion de cette réunion, au cours de laquelle les socialistes du Finistère ont tiré un premier bilan des élections du mois de mars, tous les intervenants ont dénoncé le mode de scrutin actuel dans les communes de moins de 3 500 habitants.

Pas moins de 21 propositions de lois ont déjà été déposées par des parlementaires. Aucune n'a été inscrite à l'ordre du jour.

Elles visent principalement à renforcer la clarté et la sincérité du choix électoral en imposant une obligation de déclaration de candidature. Il s'agit alors d'éviter ce qui est susceptible de s'apparenter à des manœuvres comme les candidatures sauvages ou l'élection de personnes qui ne souhaitent pas être élus. Elles tentent également de développer la parité. Cela suppose alors l'instauration dans les petites communes d'un système analogue à celui qui est applicable dans les communes de plus de 3 500 habitants.

Trois types de changements sont mis en avant dans ces propositions de loi. D'abord, l'alignement du régime électoral applicable aux communes de moins de 3 500 habi-

tants sur celui qui prévaut aujourd'hui dans celles de plus de 3 500 habitants. Cet alignement pourrait être total ou s'effectuer uniquement au travers de l'abaissement du seuil. Cette disposition permettrait notamment de renforcer la représentation des minorités et d'augmenter la parité au sein des conseils municipaux.

Une autre modification, demandée par les parlementaires, consiste à mettre en place une déclaration obligatoire de candidature. Une variante consisterait à rendre public toutes les candidatures.

Enfin, plusieurs propositions demandent l'interdiction des candidatures isolées, l'impossibilité d'être candidat au second tour si on ne l'a pas été au premier ainsi que la nullité des bulletins comportant plus de noms que de sièges à pourvoir.

Que répond le gouvernement à ces propositions ? Rien. Régulièrement interpellé sur ce sujet, sa réponse est immuable : "le système actuel est le plus favorable à l'expression libre et démocratique des électeurs". Les propositions qui seront déposées maintenant ont-elles plus de chances d'être inscrites à l'ordre du jour du Parlement ? On peut le penser car, même dans les rangs de l'UMP, des élus considèrent que des changements s'imposent.

"La proposition de loi que j'envisage de déposer visera à abaisser le seuil à 1 000 habitants", explique François Marc. "Elle prévoira également la possibilité de remplacement automatique des conseillers démissionnaires ou décédés. On a en effet pu constater cette année que certains conseils municipaux de 11 élus au départ n'en comptaient plus que 6 ou 7 à la veille du renouvellement, ce qui n'est absolument pas satisfaisant du point de vue du contrôle démocratique".

Le gouvernement acceptera-t-il enfin de réformer le mode de scrutin ? On le saura dans les mois qui viennent.



Les élus des petites communes veulent une réforme

Les forums de l'insertion (suite)



Pierre Maille et Richard Ferrand à Plougastel le 1^{er} avril

*** "Notre objectif est de permettre à toutes les personnes éloignées du marché du travail de trouver un emploi durable", résume Richard Ferrand. Cela passe par des contrats clairs et des parcours efficaces. Or, pour que les dimensions sociales et économiques s'articulent bien, il faut que les acteurs se rencontrent.

"Nous ne voulons pas laisser les personnes exclues dans l'assistanat", souligne Richard Ferrand. Il faut soutenir les initiatives qui donnent des résultats comme le PLIE (Plan local d'insertion par l'économie) du pays de Brest. Son équipe emploi va à la rencontre des chefs d'entreprise pour connaître leurs projets

Chaque individu et chaque territoire sont particuliers

d'embauche et leurs besoins en terme de main-d'œuvre. Dans le pays de Brest, 900 personnes ont été suivies et 50 % ont retrouvé un emploi. "Les personnes ont vraiment été prises en considération", se félicite Pascale Mahé. "C'est essentiel",

rajoute Richard Ferrand. "Car chaque personne a besoin d'un coup de main particulier. Certains sont prêts à travailler, d'autres sont plus éloignés du marché de l'emploi". Il faut tordre le coup à l'idée selon laquelle il n'est pas possible de sortir du RMI. Il s'agit en fait d'un flux permanent. Certains n'y restent que quelques semaines ou quelques mois, d'autres ont besoin de plus de temps pour s'en sortir. C'est pour cela qu'il convient d'apporter les réponses les plus individualisées possibles de manière à intervenir efficacement.

Dans les semaines qui viennent, des forums rassemblant les travailleurs sociaux et les responsables associatifs et économiques seront organisés dans les autres pays du Finistère, Cornouailles, Morlaix et Centre-Ouest Bretagne.

La 5^e déclaration de principes des socialistes

Pour la cinquième fois depuis 1905, les socialistes vont réviser leur déclaration de principes, le 29 mai prochain.

Dans un fascicule, publié par *l'Encyclopédie du socialisme*, en 2004, Alain Bergounioux, animateur de la Commission chargée de rédiger la nouvelle version, retraçait l'histoire de ces déclarations de principes et tentait en premier lieu de définir ce texte.

Il ne s'agit ni d'un rappel des valeurs, qui ne changent pas, ni d'une présentation des moyens d'une politique qui, eux, évoluent nécessairement en fonction des enjeux et des rapports de force. Pour Alain Bergounioux, la déclaration de principes est *"un entre-deux"*, les normes que se fixent les socialistes à eux-mêmes.

A quatre reprises, depuis la création de la SFIO, ils éprouvèrent le besoin de l'actualiser. La première, date de 1905. Elle permet le rassemblement de partis longtemps opposés qui se regroupèrent dans la SFIO.



"Un entre-deux", selon Alain Bergounioux

Elle prévalut jusqu'en 1946. A cette date, le Parti Socialiste dut à la fois concilier son aspiration révolutionnaire et sa participation au gouvernement. En 1969, elle fut actualisée de manière à permettre à la *"gauche non-communiste"*, éparpillée, de se rassembler.

Celle qui sera révisée par vote des adhérents le 29 mai, date de 1990. C'est en

effet au congrès de Rennes que les socialistes remplacèrent le terme *"lutte de classes"* par *"transformation sociale"*.

Le projet (à consulter sur le site www.ps29.org), soumis au vote des adhérents et ratifié par le Conseil national le 14 juin, a été adopté à l'unanimité par les membres de la Commission présidée par Alain Bergounioux.

LIBREMENT DIT... LIBREMENT DIT... LIBREMENT DIT... LIBREMENT



Gauche allemande : tout est possible

Avec
Gero Neugebauer

Le SPD est, depuis quelques mois, concurrencé sur sa gauche par *"Die Linke"*. Gero Neugebauer, universitaire de Berlin, revient sur les origines de ce nouveau parti.

Cap Finistère : Quelles sont les origines de "Die Linke" ?

Gero Neugebauer : En 1998, le SPD a remporté les élections grâce au slogan *"Innovation et justice"*.

Au printemps 1999, Oskar Lafontaine, ministre des Finances et dirigeant du SPD, se retira du parti en protestation contre la tendance de modernisation économique et la réforme de l'État-providence. Les réformes du marché du travail, de même que le système de santé et la politique sociale (âge de la retraite repoussé à 67 ans), pesaient sur les petits salaires et les chômeurs. Les protestations de certaines parties des syndi-

cats et de l'aile gauche du SPD ont été ignorées. C'est pourquoi apparut, en 2004, la WASG (Alternative Travail et Justice sociale) qui fusionna avec le PDS (ancien PC de l'Allemagne de l'Est), en 2007, pour devenir *"Die Linke"* La Gauche. Cela explique pourquoi le parti a beaucoup d'adhérents parmi la population socialement défavorisée, chômeurs et membres de syndicats dans l'ancienne Allemagne de l'Ouest et, parmi toutes les classes sociales, dans l'ancienne Allemagne de l'Est.

Cap Finistère : Quelles sont les différences politiques les plus importantes entre le SPD et "La Gauche" ?

Gero Neugebauer : *"Die Linke"* veut un État qui s'oriente vers les besoins des démunis et pratique une politique fiscale de répartition des richesses et qui ne privatise pas les services publics (eau, gaz, électricité, habitat social, caisses d'épargne, transports publics, etc.).

"Die Linke" veut que l'âge de la retraite revienne à 65 ans. Elle veut abolir la loi qui a regroupé l'aide sociale et l'allocation de fin de droits.

"Die Linke" voit l'Europe comme un prochain terrain de lutte des classes, veut le retrait de l'OTAN et souhaite que l'engagement des troupes de l'armée allemande en-dehors de l'OTAN devienne au plus vite impossible lorsqu'il n'est pas légitimé par un mandat de l'ONU.

Cap Finistère : Pensez-vous qu'une "union de la gauche" comme en France est possible en Allemagne ?

Gero Neugebauer : Oui et non. D'un côté, les adhérents des deux partis partagent les mêmes valeurs et opinions politiques. Les élites des deux partis peuvent apprendre à connaître leurs différences, qui les empêchent de mener une politique commune, et d'accéder au pouvoir. Non, si la fraction dominante de *"Die Linke"* devenait celle qui s'oppose systématiquement aux modes de pensée dominants et souhaite l'abolition du capitalisme et si, de son côté, le SPD perd de vue la perspective d'exercer le pouvoir et se satisfait du rôle de *"parti junior"* des conservateurs ou parti d'opposition.

Rendez-vous

28 avril

A 18 h 30 : Bureau fédéral, au siège de la fédération à Quimper, 26 B, rue Aristide-Briand.

30 avril

A 18 h 30 : Conseil fédéral, au local du Parti Socialiste à Brest, 13, rue de Portzmoguer.

10 mai

Rassemblement sur la plage de Beg an Fry à Guimaëc pour célébrer le 27^e anniversaire de la victoire présidentielle de François Mitterrand.

13 mai

Votes en sections pour la liste aux sénatoriales.

29 mai

Votes en sections sur la proposition de nouvelle déclaration de principe du PS.

1^{er} juin

Assemblée générale du BREIS à Pontivy, de 10 h 00 à 12 h 00.

Jean Peuziat n'est plus

Jean Peuziat est décédé le 17 avril. Jean-Jacques Urvoas, premier secrétaire fédéral, lui a rendu hommage au nom de tous les socialistes du Finistère :

"C'est un homme au charisme exceptionnel qui vient de nous quitter, un homme authentique dont la vie tout entière aura été marquée par un engagement au

service des idées du progrès et par un amour de la chose publique et de l'intérêt général.

Premier député socialiste de Douarnenez sous la V^e République, conseiller général, adjoint au maire, artisan infatigable de l'union de la gauche, travailleur acharné au service des Finistériens et surtout de sa ville de Douarnenez, il fut un

des pivots essentiels de notre fédération. Fort de son expérience ancienne d'élus local, il apporta longtemps dans nos débats collectifs l'éclairage pertinent, le questionnement judicieux, la réponse appropriée. Et ne manquait jamais de faire connaître son accord, parfois son désaccord !

Sa volonté et son engagement resteront. Nous en sommes désormais tous dépositaires. Nous continuerons donc et nos succès de demain seront le plus bel hommage que nous pourrions leur rendre."

Annonces légales & judiciaires

PRAXIS - Société d'Avocats
Maître Laurent POIRIER
152, avenue du Général-Patton
49000 ANGERS
Tél. 02 41 42 21 11

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 ans, d'une SARL immatriculée au RCS de QUIMPER, dénommée **SARL AVIS D'EXPERT FINISTÈRE SUD**, au capital de 1 000 euros, libéré entièrement, ayant pour objet principal : L'expertise en construction, en bâtiment et plus généralement l'audit technique des parcs immobiliers. La Société effectuera une prestation de service dans le domaine non réglementé du secteur immobilier, notamment des expertises d'assurés dans le cadre du précontentieux lié à un sinistre construction.

Le siège social est fixé 6, rue de Brest, 29000 QUIMPER.

Le gérant est Monsieur Rodolphe LESPAGNOL, demeurant 147, avenue de Ty Bos, 29000 QUIMPER.

Pour avis.

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE
SCI DU SUD
Siège Social :
SAINT MARTIN DES CHAMPS (29600)
2, rue du Puits

Suivant acte reçu par Maître Marie-Agnès BROUDEUR, Notaire à PLEYBER-CHRIST, le 31 mars 2008, enregistré au service des impôts des entreprises de Morlaix, le 3 avril 2008, bordereau 2008/335 Case n° 2, ont été établis les statuts d'une Société Civile Immobilière dénommée **SCI DU SUD**.

Le Siège social a été fixé à : SAINT MARTIN DES CHAMPS (29600), 2, rue du Puits.

La Société a été constituée pour une durée de 99 années.

Le capital social a été fixé à QUARANTE MILLE EUROS (40 000,00 €).

Toutes les parts sociales ont été souscrites en numéraire et ont été intégralement libérées.

L'objet social est : La propriété, la gestion, l'administration et la disposition de tous biens dont elle pourra devenir propriétaire, tous placements de capitaux sous toutes formes.

A été nommé comme premier gérant de la société, suivant délibération en date du même jour que la signature des statuts :

Monsieur SEVERE Jean-Jacques, demeurant à PLEYBER CHRIST (29410), 1, rue Pasteur.

Cession de parts soumises à l'agrément des associés.

Pour Avis et Mention :
Le Notaire.

Michel PETERS - Avocat
20, quai Commandant-Malbert
29200 BREST
Tél. 02 98 80 02 64 - Fax 02 98 43 18 46
Courriel : michel.peters@juriprosem.com

SCI RUBIS

Société Civile Immobilière
au capital de 1 000 €

Siège social :
190, route Kertanguy Talaouren
29470 PLOUGASTEL-DAOULAS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Brest du 10 avril 2008, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI RUBIS.

Forme sociale : Société civile immobilière.

Siège social : 190, route Kertanguy Talaouren - 29470 PLOUGASTEL-DAOULAS.

Objet social : L'acquisition, la construction, la gestion, la réparation, l'administration, la transformation, la prise à bail, la location de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis ainsi que la rénovation et l'entretien des bâtiments gérés par la Société.

Durée de la Société : 50 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérance : M. David STÉPHAN et M^{lle} Fabienne PATOIS, demeurant à PLOUGASTEL-DAOULAS (29470) - 90, route Kertanguy Talaouren.

Clauses relatives aux cessions de parts :
- agrément requis dans tous les cas ;
- agrément des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de Brest.

La Gérance.

Le combattant d'une France multiculturelle, métissée

De 1988 à 1993, Louis Le Penec fut ministre des DOM TOM. A chacun de ses voyages en Martinique il rendait visite à Aimé Césaire :

"Avec la mort d'Aimé Césaire c'est l'inlassable combattant contre l'oppression culturelle du système colonial Français qui nous quitte, mais aussi le porteur infatigable de l'appel universel à la dignité humaine.

Le poète savait garder les pieds dans la glaise. Il a posé sa plume qui ciselaient les mots, il n'arpentera plus les chantiers du logement à Volga Plage.

La République doit beaucoup à ce nègre fondamental, à ce barde Martiniquais qui voulait une France multiculturelle, métissée."

Formation des élus

L'UESR propose deux formations gratuites aux élu(e)s : la première, le 31 mai de 9 h 00 à 12 h 00, salle municipale de Quéménéven, sera consacrée aux relations avec la presse. La seconde, le 14 juin, de 9 h 00 à 12 h 00, aura pour thème : prendre la parole en public, se faire entendre pour se faire comprendre.

Nombre de places limitées. Inscriptions obligatoires au 02 98 20 48 72.

S'abonner :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

.....

Abonnement Réabonnement

Abonnement pour 1 an : 15 €

Abonnement de soutien :
à partir de 20 €

Chèque à l'ordre de :
Fédération du Finistère
du Parti Socialiste.